

Pôle intercommunal d'intérêt public : Pro de Savio

Le CC prend connaissance du dossier établi par le Bureau Azur Roux & Rudaz Sàrl.

A terme, le site devrait accueillir les locaux du triage forestier, les locaux des travaux publics et des pompiers, ainsi que le centre de tri intercommunal.

L'actuelle affectation du secteur en question ne permettant pas les réalisations souhaitées, une modification partielle du PAZ et du RCCZ s'avère nécessaire.

Le 04.06.2021, la procédure a été lancée par la mise à l'enquête publique au bulletin officiel et l'information publique lors de laquelle aucune observation de la population n'a été déposée. Le prochain pas à franchir est l'obtention des préavis des services cantonaux concernés (avis de principe).

Le CC valide ainsi les différents documents qui seront remis au Service du développement territorial, organe appelé à récolter les préavis des différents services cantonaux et d'en établir la synthèse.

Cette décision est valable jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement de police.

Subvention communal à l'organisation du carnaval par les villages

L'organisation du Carnaval, ainsi que la Fête villageoise sont les deux sources de revenus pour la majorité des sociétés de village.

Le but de l'organisation du Carnaval est de créer un lieu d'échange intergénérationnel et d'animation de la commune et aussi de perpétuer cette tradition.

Jusqu'à présent, la commune versait Fr. 1'000.00 au village qui organise le Carnaval.

Le CC décide d'augmenter sa participation financière en versant un montant de Fr. 2'000.00 au village organisateur dès l'édition 2023.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 9 autorisations de construire
- 11 autorisations de panneaux solaires
- 1 arrêt de travaux pour non-respect du règlement communal des constructions

Salle du Zodiaque à Anzère

La salle du Zodiaque à Anzère, acquise par la commune, n'est pas conforme aux normes de sécurité, notamment en ce qui concerne les issues de secours.

En l'état, le chargé de sécurité ne peut autoriser l'utilisation de cette salle. Compte tenu de la situation actuelle, le CC décide, à la majorité, de ne pas autoriser l'utilisation de cette salle pour raison de sécurité.

Les travaux nécessaires devront être réalisés dans les plus brefs délais.

Subventions d'achats de vélos électriques

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 05.10.2022 au 16.11.2022. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'179.90.

Le montant versé pour 2022 se monte à Fr. 19'762.40.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer Fr. 10'308.00 de subventions (8 dossiers).

Séance du 05.01.2023

Demande d'autorisation de fermeture de route

Le CC prend connaissance d'un courrier de BZ Consult Sàrl pour une demande de fermeture de route pour le samedi 11 mars 2023 de 08h00 à 17h00.

A titre exceptionnel, le CC autorise cette société à utiliser la Route des Velettes le samedi 11 mars 2023 de 08h00 à 17h00 pour ses tests d'une gamme de pneumatique rallye.

La sécurité devra être assumée par l'organisateur en accord avec le chargé de sécurité de la commune d'Ayent.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Louis Kulhanek pour la buvette "Why not" After ski à Anzère.

Association Valais Escalade

Le CC prend connaissance d'un courrier du M. Lionel Bonvin, domicilié à Ayent. Celui-ci est professeur d'escalade. En 2021, il a créé une association "Valais Escalade Jeunes grimpeurs" dont le siège est à Ayent.

Le CC décide d'intégrer cette association sportive dans les sociétés communales. Compte tenu des critères à remplir, elle sera mise au bénéfice d'une subvention communale

Troisième bus navette, saison 2021/2022

Pour mémoire, la commune avait versé un montant de Fr. 31'000.00 à Anzère Tourisme SA pour la mise en place d'une troisième navette durant la saison d'hiver 2020/2021. Cette aide financière était en lien avec la situation COVID qui impactait grandement l'activité touristique.

Pour la saison hivernale 2021/2022, Anzère Tourisme a également mis en place un troisième bus navette, alors qu'aucun montant n'avait été retenu par le CC au budget 2022.

A titre exceptionnel, le CC décide de participer pour un montant de Fr. 31'000.00 au troisième bus navette mis en place par Anzère Tourisme pour la saison d'hiver 2021/2022.

Le CC souhaite la mise en place d'une commission ad hoc composée de la commission communale de mobilité, d'Anzère Tourisme et de Télé Anzère. Cette commission sera chargée

d'étudier la problématique de la mobilité sur Anzère (bus navettes, parking, etc...) et ses impacts financiers et économiques.

Engagements d'apprentis

Suite à la mise au concours d'un poste d'apprenti de commerce au sein de l'administration communale, 14 dossiers de candidatures ont été déposés.

Le CC décide d'engager 2 apprenties, soit :

- Mme Sheryl Altieri, 13.04.1996, domiciliée à Anzère. Elle a déjà effectué une année d'apprentissage dans le canton de Vaud. Elle débutera donc en 2^{ème} année.
- Mlle Julie Ludy, 09.03.2008, domiciliée à Savièse.

Séance du 19.01.2023

Règlement communal d'organisation

En séance du CG du 09.06.2022, une motion du bureau de CG demandait au CC d'établir un règlement communal d'organisation. Cette motion a été acceptée à l'unanimité du Conseil général. Le CC a donc 12 mois pour répondre à cette motion.

Le CC examine le règlement proposé et l'accepte. Il sera transmis au CG pour traitement.

Structure d'accueil Naftaline

Le CC d'engager Mme Momirka Lungu, 03.11.1972, domiciliée à Collombey, au poste d'auxiliaire de la petite enfance pour un taux d'activité de 75 %. Le début d'activité est fixé au 01.02.2023.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 4 autorisations de construire
- 3 autorisations de panneaux solaires

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer Fr. 13'868.00 de subventions (4 dossiers).